



# L'UNSA À L'OFFENSIVE



## Engagement n°2

### ANNULATION DU DÉCRET RETRAITE

UNSA Groupe RATP : le syndicat des solutions gagnantes

**Reculer l'âge de départ à la retraite est une décision incompréhensible du Gouvernement face :**

- aux difficultés d'embauche dans le monde du transport,
- au caractère compliqué de l'exercice du métier dans le domaine,
- à la pénibilité qui en découle et la dimension « sécurité » qui peut peser physiquement.

Les salariés concernés ont signé un contrat avec des conditions lors de leur embauche et sont aujourd'hui trahis. Ce sont des plans de vie bousculés, des projets avortés.

**L'UNSA groupe RATP, après avoir combattu dans la rue cette réforme inique, engage un nouveau combat qui mérite le soutien de tous.**

**Elle demande :**



le respect des conditions d'âge et de la date de départ prévues initialement au contrat d'engagement de travail des salariés ;



une réparation sous forme d'une indemnité de 1000 €/mois de décalage du départ, pour tous les salariés victimes d'un report injuste et injustifié de leur date initiale de départ à la retraite (date d'ouverture de leur droit de départ à la retraite)

Exemples :

- pour un décalage de 6 mois de départ : indemnité de 6000 €
- pour un décalage de 24 mois de départ : indemnité de 24 000 €



**VOUS SOUTENEZ CES REVENDICATIONS ?**

**DU 27 AU 31 MAI, AUX ÉLECTIONS DU CA,**

**VOTEZ UTILE, VOTEZ UNSA !**



[www.unsa-grouperatp.fr](http://www.unsa-grouperatp.fr)